

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA MODERNISATION DE
L'ETAT ET DE LA TECHNOLOGIE

CENTRE DE FORMATION ET DE
PERFECTIONNEMENT ADMINISTRATIFS

SECTION GREFFE

**Dans le cadre de ses efforts de redressement
de la situation économique et financière,
l'Etat a pris de nombreuses mesures
tendant à réduire son train de vie.
Analyser ces mesures par rapport au budget
de l'Etat, durant ces trois dernières années**

Mémoire présenté par

ALPHA WANE

1990-1992

MINISTRE DE LA MODERNISATION DE
L'ETAT ET DE LA TECHNOLOGIE

**Centre de Formation
et de Perfectionnement
Administratifs (C.F.P.A.)**

Sujet : Dans le cadre de ses efforts de redressement de la situation économique et financière, l'Etat a pris de nombreuses mesures tendant à réduire son train de vie. Analyser ces mesures par rapport au budget de l'Etat, durant ces trois dernières années.

Mémoire de fin d'Etudes
Présenté par Monsieur Alpha WANE

Section : Secrétaire d'Administration
à vocation financière S.A.F

ANNEE 1990 - 1992

x 172100

-3 JUL. 1992



1. APPRECIATIONS :

FORME : - BONNE DOCUMENTATION ;

- PLAN COHERENT ET CONFORME AU SUJET ;
- BONNE ARGUMENTATION ;

CEPENDANT :

- QUELQUES LACUNES DANS L'ORTHOGRAPHE ET L'EXPRESSION ;
- QUALITE DU TRAVAIL MOYENNE.

FOND :

- ANALYSE ^{Bien} AXEE SUR LES DEUX ELEMENTS PRINCIPAUX DE L'ACTION DE L'ETAT SUR LES DEPENDS : LA DASSIMILATION ET LA DETTE PUBLIQUE (EXTERIEURE ET INTERIEURE) ;

CEPENDANT :

- ANALYSE ET ARGUMENTATION S'ETEND SUR LA PORTION PLUS LARGE QUE CELLE DEFINIE PAR LE SUJET (TROIS PORTIONS MAJORES)

APPRECIATION GLOBALE : SUJET BIEN TRAITE DANS L'ENSEMBLE AVEC UNE APPROCHE PRATIQUE ET CONCRETE

2. NOTE PROPOSEE :

18/20

Shephie Lee

Shephie Lee
Surpenseur du Trésor
au Service de la Direction
des Statistiques (Aecf)

AU NOM DE DIEU,

LE CLEMENT ET MISERICORDIEUX

PAIX ET SALUT

SUR

SON PROPHETE MOHAMED (S.A.W)

AMEN

MINISTRE DE LA MODERNISATION DE
L'ETAT ET DE LA TECHNOLOGIE

**Centre de Formation
et de Perfectionnement
Administratifs (C.F.P.A.)**

Sujet : Dans le cadre de ses efforts de redressement de la situation économique et financière, l'Etat a pris de nombreuses mesures tendant à réduire son train de vie. Analyser ces mesures par rapport au budget de l'Etat, durant ces trois dernières années.

Mémoire de fin d'Etudes
Présenté par Monsieur **Alpha WANE**

Section : Secrétaire d'Administration
à vocation financière S.A.F

ANNEE 1990 - 1992

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail :

A Mon regretté père Mamadou Abdoul Wane.

A ma maman chérie Raky Harane Wane.

A Mon oncle Yaya Harane Wane.

A ma fille chérie Raky Wane

A mes Camarades de promotion.

A tous mes proches : parents et amis.

R E M E R C I E M E N T S

Je remercie très sincèrement tous ceux qui ont, de près ou de loin, contribué à la réalisation de ce travail, en particulier :

- Monsieur Idrissa NDIAYE, à l'Inspection des opérations financières/M.E.F.P
- Monsieur Oumar KANE, à l'Inspection des opérations financières/M.E.F.P
- Monsieur Abdoulaye DIOP, Division des Statistiques/ACCT/DGT
- Sourahké NDIAYE, Modernisation de l'Etat et de la Technologie
- Monsieur Boubacar NIANG, Directeur des études et des Stages du CFPA
- Mlle Aïssatou WANE - Ndella, O.T.S - Informatique
- Mlle Aminata MBENGUE, Secrétaire à la CCEMS/MMET.

P L A N

INTRODUCTION :

PREMIERE PARTIE : Objectifs des plans de redressement

SECTION A : Rétablissement de l'équilibre financier

SECTION B : Relance de l'économie

DEUXIEME PARTIE : Nature des mesures concernées par les plans de redressement

SECTION A : Restructuration du secteur para-public

SECTION B : Réduction du train de vie de l'Etat

I - Restructurations budgétaires

II - Départs-Volontaires, Contrôle des Effectifs et maîtrise de la masse salariale

III - Autres mesures

TROISIEME PARTIE: Impact des programmes de redressement

SECTION A : Sur les finances publiques

I - Augmentation des recettes

II - Maîtrise des dépenses

SECTION B : Sur le plan socio-économique.

C O N C L U S I O N

INTRODUCTION

Depuis le choc pétrolier de 1973, l'économie mondiale a été frappée de plein fouet par une crise sans précédent qui n'a épargné aucun pays, surtout les pays dits sous-développés aux économies très souvent extraverties.

Cette crise, d'apparence conjonctuelle, s'est avérée fondamentalement structurelle compromettant les chances de décollage économique de nos types de pays. *de nos pays*

La dépendance économique de ces derniers va s'accroître vis à vis des Pays du Nord dont l'interventionnisme va crescendo.

Ainsi, par le biais de la coopération multilatérale et bilatérale, les pays du Sud deviennent de plus en plus dépendants. Ce phénomène de dépendance aboutit à un endettement très poussé des pays du Tiers Monde auprès de l'Occident et des Pays riches du Golfe.

en plus
Alors, un Pays comme le Sénégal sous-développé et Sahélien dont l'économie subit négativement les aléas climatiques ne pouvait échapper à cette tourmente économique.

C'est au moment où des plans de sortie de crise étaient à l'ordre du jour que le second choc pétrolier de 1979 intervient anéantissant encore les efforts de développement et de relance économique.

Les conséquences de ce second choc sur notre économie en général et sur nos finances publiques en particulier furent si lourdes que le gouvernement se lança dans un plan de stabilisation à court terme la même année (1979). Ensuite suivit un autre plan de redressement économique et financier qui alla de 1981 à 1985 (PREF). Enfin depuis 1985 et jusqu'à 1992, ce sera le plan d'ajustement structurel à moyen et long termes (PAMLT).

La finalité de tous ces programmes ou plans étant de rétablir l'équilibre rompu des finances publiques pour une relance de l'économie (1ère partie) par le biais de mesures tendant à réduire le train de vie de l'Etat (2ème partie).

Il est clair que ces mesures ne sont pas sans effet sur le budget et leur impact sur les finances publiques ces trois dernières années entraînera des conséquences socio-économiques (3ème partie) qui ne resteront pas sans poser des problèmes aux gouvernants.

PREMIERE PARTIE

OBJECTIFS DES PLANS
DE REDRESSEMENT :

Pd
4
Les principaux objectifs visés à travers ces plans est de permettre un rééquilibrage des finances publiques (section A) et de relancer l'économie du pays (section B).

Section A : Rétablissement de l'équilibre financier :

P2 → x x x x x
Les finances de l'Etat étant très sollicitées durant ces périodes de crise par l'essentiel des secteurs de l'économie nationale, il apparaît dès lors très difficile de dégager une épargne pour financer les investissements.

C'est pourquoi, l'Etat, à travers ses programmes de redressement s'attache à rééquilibrer ses finances afin de dégager un excédent nécessaire au financement du développement.

Cet objectif majeur passe par la poursuite de l'assainissement des finances publiques et de la position extérieure du Sénégal. Dans cette optique l'Etat s'est engagé à rétablir les équilibres macro-financiers, nécessaires à la promotion du développement économique du Pays.

Il s'agit ici, de parvenir à assainir de façon notable les finances publiques par une gestion rigoureuse des ressources disponibles. Malheureusement cet effort est amoindri par le poids de la dette aussi bien intérieure qu'extérieure que par l'épargne budgétaire presque inexistante n'arrive à combler.

C'est, dans ce cadre que l'Etat s'est engagé dans une politique financière susceptible de dégager une épargne publique nécessaire à la croissance économique.

P3
Ainsi les autorités financières se sont attachées ces dernières années à améliorer les recettes fiscales par des rendements fiscaux tant au niveau des recettes douanières que du recouvrement de l'impôt. C'est dans ce cadre qu'un nouveau code des impôts et un nouveau code des douanes ont été adoptés. m.e. l'ann.

L'objectif ainsi visé étant l'amélioration des recettes par le biais de l'élargissement de l'assiette imposable et l'accroissement des moyens de lutte contre la fraude.

Mais pour que tous ces efforts soient couronnés de succès, il est nécessaire que les recettes encaissées fassent l'objet d'une politique de dépense très rigoureuse.

A cet effet un certain nombre de mesures tendant à un contrôle plus rigoureux des effectifs de la fonction publique et de la masse salariale ont été prises ; nous y reviendrons ~~en~~ plus tard.

Dans cette optique, l'Etat réduit progressivement les subventions qu'il accordait aux entreprises du secteur para-public qui seront alors tenus d'améliorer leur gestion pour dégager des ressources additionnelles qui leur permettront d'être plus indépendantes vis à vis des pouvoirs para-publics.

La caisse autonome d'amortissement destinée à honorer les engagements de l'Etat au niveau de la dette extérieure connaît un déficit qu'il urge de résorber. En effet, le service de la dette ayant atteint des niveaux très élevés, contraignant le Sénégal à avoir recours plusieurs fois au club de Paris pour obtenir un rééchelonnement. Et pour juguler l'érosion financière, l'Etat a défini une politique d'endettement conforme aux choix macro économiques : réduction des avals accordés aux sociétés du secteur para-public, privilège pour les dons et les emprunts aux sources bilatérales et multilatérale assortis de conditions douces.

Parallèlement, l'Etat s'emploie au remboursement de ses arriérés vis à vis des banques et des privés afin de donner un coup de pouce à l'initiative privée. Dans ce cadre, le récent prêt de 39 milliards de la Banque Africaine de Développement (BAD) vient en apport très important pour la redynamisation des petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI).

Ainsi le programme d'ajustement structurel (PAS) crée une dynamique financière appréciable qui va de pair avec l'assainissement financier des entreprises.

Au niveau de la balance des paiements, des progrès sont envisagés :

- le déficit de la balance des biens et services passera de 83,20 Milliards en 1986 à 56,18 Milliards en 1992.

- quant à la balance commerciale une amélioration est escomptée d'ici à la fin du P.A.S. en 1992.

Les exportations et les importations devraient aussi croître même si cette croissance va être atténuée par le poids du service de la dette. Malgré tout, les entrées de capitaux sont prévues en hausse, et sur une période assez longue, ce qui est bénéficiaire à l'économie Sénégalaise.

Au total, ^{on peut dire} que les concours extérieurs ont été d'une importance capitale pour le Sénégal. En effet ces fonds mis à la disposition du Pays permettent l'application du programme de redressement, même si certaines lenteurs quant à leur déblocage ont entraîné certaines distorsions avec les réformes que ces fonds étaient censés financer.

A cela, s'ajoutent certaines lenteurs administratives conjuguées "aux conditionnalités" constituent des entraves sérieuses à l'exécution du programme de redressement.

Mais, il est clair que ces concours financiers, en général et l'aide budgétaire en particulier doivent permettre à l'Etat de régler ces arriérés à l'égard des entreprises et des banques afin de relancer l'investissement. Dans tous les cas, cette aide budgétaire ne doit pas aggraver la dette extérieure c'est dans ce cadre que l'état s'attache à mettre les privés Sénégalais en rapport avec des partenaires étrangers pour des échanges directs. Dans ce cas, son rôle sera plus que coordination des actions des bailleurs de fonds en facilitant le déblocage des fonds de contrepartie par une simplification des procédures et une harmonisation des différentes conditions.

Il est clair que l'ensemble de ces mesures de rétablissement des équilibres financiers seront sans effet, si elles n'aboutissent pas à la relance de l'économie Nationale.

Section B : RELANCE DE L'ECONOMIE NATIONALE

La relance de l'Economie du Pays suppose donc la réalisation des équilibres financiers, ce qui est aussi un objectif essentiel de la politique de redressement engagée par les autorités. C'est pourquoi dira le Président de la république, dans son message à la nation le 31 Décembre 1991 : <<le processus d'ajustement structurel dans lequel le Sénégal s'est engagé depuis plusieurs années vise à travers le rétablissement des grands équilibres macro-économiques et l'organisation de la croissance sur des bases saines et durables, la satisfaction des aspirations de ses populations à davantage de bien être. Dans le cadre de ce processus, le programme financier 1991/1992 se veut celui de la consolidation des acquis au comblement des retards enregistrés sur le parcours mais aussi de l'aplanissement des obstacles structurels à la croissance>>.

Ensuite, poursuivra le Président de la République : <<Nous avons atteint en Septembre, puis en octobre 1991 les objectifs globaux et sectoriels dudit programme>>.

Enfin , à travers ce message, on perçoit comment les autorités conçoivent le programme d'ajustement structurel en particulier et les programmes de redressement en général. Ainsi, le Président précisera : <<l'ajustement structurel n'est pas une fin en soi, mais bien un instrument à notre disposition dans le cadre de nos actions orientées vers le développement économique et ^{sociétal} ~~sectoriel~~>>.

L'ajustement, pour être efficace, doit aller de pair avec la croissance économique ; c'est pourquoi, un pays comme le Sénégal doit faire de l'agriculture et des exportations la base et le moteur de celle-ci.

C'est d'ailleurs à cet effet que la responsabilité des paysans a alors été initié avec la nouvelle politique agricole (NPA) et la libéralisation du secteur industriel a entraîné le lancement d'une nouvelle politique industrielle (NPI).

Ce qui fait qu'au total, l'activité économique en termes réels s'est accru de 3,2 % entre 1985 et 1990, légèrement supérieur au croît de la population selon la direction de la prévision et de la statistique. Quelles sont donc les mesures envisagées au niveau des stratégies sectorielles de relance.

1) - Sur le plan Agricole

Notre pays disposant d'un potentiel agricole très important devrait connaître grâce aux politiques mises en oeuvre dans le cadre du programme d'ajustement un développement vigoureux. Il faut rappeler que le secteur agricole occupé près de 2/3 de la population du Sénégal et contribue pour 20% à la réalisation du P.I.B malgré de nombreuses difficultés liées aux contraintes climatiques et écologiques, structurelles et financières.

Ce sont ces difficultés qui ont amené le gouvernement à envisager d'augmenter la production et les revenus des paysans grâce à leur responsabilisation et à une limitation du rôle de l'Etat.

C'est ainsi que la NPA vise à la réorganisation du Monde rural, à la redéfinition du rôle des sociétés d'encadrement à la mise en place d'une politique céréalière à l'élaboration d'une politique de gestion et de distribution des facteurs de production et enfin l'application d'un politique des prix incitatifs ; le tout dans un environnement écologique sauvegardé.

Pour mettre en pratique l'ensemble de ces mesures, les autorités compétentes ont mis sur place un plan céréalier dont l'objectif est de permettre l'autosuffisance vivrière et assurer la sécurité alimentaire en veillant à l'équilibre régional. Ce plan passe par l'intensification des cultures. Mais cette intensification suppose aussi une certaine diversification des cultures qui passe par la réorganisation de la filière arachidière.

2) - Sur le plan industriel et des autres secteurs

La stratégie envisagée est de redresser le secteur industriel en lui redonnant son dynamisme. Les moyens pour y aboutir sont la suppression des restrictions quantitatives et la libéralisation des prix, la ^{réponse} ~~réforme~~ du code des investissements, la réforme ^{la} ~~la~~ faire, la mise en place des instruments de promotion des exportations, l'allègement des contraintes institutionnelles et réglementaires pesant sur les entreprises, des mesures d'accompagnement telle que la mise sur pied du guichet unique. L'objectif de ces mesures est de recréer un environnement national favorable au développement de l'initiative privée et au développement industriel.

Ceci passe inévitablement par une redéfinition du rôle de l'Etat qui doit se désengager et promouvoir l'investissement.

Comment envisager ce désengagement de l'Etat ? c'est une question à laquelle nous tentons d'apporter des éléments de réponse dans la seconde partie de notre exposé.

Outre l'agriculture et l'industrie, le programme d'ajustement touche des secteurs aussi importants pour la relance de l'économie nationale que sont le tourisme et la pêche ; car ce sont des secteurs aux potentialités énormes.

La pêche étant un secteur d'avenir avec un taux escompté de croissance de 4 % d'ici 1992 demeure un moteur de la croissance. Cette performance résultera des contributions combinées entre la pêche industrielle et la pêche artisanale.

Quant au secteur du tourisme, non seulement il en est attendu une relance de l'activité économique mais aussi de l'emploi en raison de son dynamisme et de l'amélioration des comptes extérieurs des Pays.

Enfin, il y a d'autres politiques d'accompagnement de la stratégie de la relance qui vont de la réforme du secteur commercial qui passe par une prise en compte du secteur informel à une restructuration du secteur bancaire et la politique de promotion de l'emploi. Mais quelles sont les mesures envisagées pour réduire le train de vie d'Etat afin d'améliorer la situation du Pays ? Ce sera l'objet de la deuxième partie de cette étude.

Deuxième partie :

NATURE DES MESURES CONCERNEES PAR LES PLANS DE REDRESSEMENT

Les mesures envisagées par le gouvernement pour redresser la situation économique du Sénégal sont multiples. Elles vont de la restructuration du secteur para-public par le biais de la politique de désengagement de l'Etat (A) à la réduction du train de vie de l'Etat (B).

Section A : Restructuration du secteur para-public :

L'objectif visé par cette restructuration est le redressement des entreprises devant demeurer dans ce secteur para-public ; ensuite c'est d'accroître le volume et la qualité des services rendus par l'Etat à la collectivité à des coûts moindres.

Pour y parvenir, il est opportun que des mesures soient appliquées visant :

- une amélioration du système par l'informatisation du secteur ;
- ^{la} systématiser ^{l'action} des contrats-plans et les plans de redressement par le biais de la contractualisation des relations entre l'Etat et les entreprises ;
- l'intégration des normes d'efficacité dans la gestion des entreprises ;
- la simplicité du contrôle de l'Etat.

Parallèlement, les pouvoirs publics se sont attachés à améliorer les relations financières avec les entreprises du secteur para-public.

Depuis 1986, un plan d'apurement des dettes et créances de l'Etat est effectif. Mais, la question qui se pose est comment en est-on arrivé là jusqu'à envisager un assainissement de ce secteur ?

Il faut remonter aux indépendances, quand l'Etat était obligé de pallier la quasi-inexistence d'un secteur privé national assez dynamique, capable d'assurer une croissance économique équilibrée et durable.

Ainsi, l'Etat était tenu d'investir dans tous les secteurs de l'économie où son intervention était inévitable.

Malheureusement, la gestion du portefeuille de l'Etat n'a pas donné les résultats escomptés ; ce qui a conduit à d'importants déficits dont la couverture a nécessité des efforts importants de financement de la part de l'Etat sous forme de transferts budgétaires qui se sont élevés à 18,2 milliards en 1988/89 et à 3,5 milliards en 1989/1990.

Ces subventions représentent une part importante des recettes totales car allant jusqu'à 14,9 % de celles-ci de 1985/86 à 1989/90. Dans le cadre macro-économique du programme d'ajustement à moyen et long termes (PAMLT) couvrant comme nous le savons la période 1985/1992, l'Etat s'est engagé à réduire ses subventions par la privatisation de certaines entreprises publiques et par la baisse de transferts à celles qui ne seraient pas privatisées.

L'application de ces mesures a conduit à la mise sur pied d'un Commissariat à la Réforme du secteur para-public chargé de la privatisation des entreprises de ce secteur.

En dépit des efforts consentis, il ne semble pas que cette privatisation se déroule au rythme souhaité ; suite aux difficultés de placement des entreprises à privatiser.

Quant aux entreprises non concernées par celle-ci, l'Etat s'est engagé dans le cadre de la lettre de politique de développement n°2 (LPD n°2) à réduire de 50 % la subvention qui leur était accordée, malheureusement les objectifs fixés n'ayant pas été atteints.

C'est pourquoi d'ailleurs, de nouveaux critères ont été définis dans le cadre de la LPD n°3 pour la classification des entreprises publiques qui est différente de celle de la LPD n°2. Cette dernière était faite suivant les catégories ci-après :

- Etablissements publics à caractère administratif et social (E.P.A.S), pouvant générer des ressources propres et EPAS ne pouvant générer de ressources propres.

- Etablissements publics de recherche

- Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC).

Dans la SAL IV (LPD n°3), la nouvelle classification est celle-ci et repose sur deux catégories :

- les entreprises non commerciales dont les subventions devraient baisser de 9,1 milliards en 1990/91 et de 7,4 milliards en 1991/92.

- les entreprises commerciales dont les subventions devraient fléchir de 0,3 milliards en 1990/91. Elles ne pouvaient plus bénéficier d'aucune subvention de l'Etat au-delà de cette gestion (1991/92).

Il faut enfin signaler, qu'une nouvelle orientation allant toujours dans le sens de la réduction des subventions que l'Etat accorde, la décision d'inclure tous les établissements publics y compris ceux dépendants du Ministère de l'Education Nationale (Université Cheikh Anta Diop - Université de Saint-Louis).

C'est dire donc, que c'est à un désengagement total de l'Etat que s'orientent les programmes de redressement au niveau du secteur para-public.

Cette option étant résumée dans la célèbre formule du << moins d'Etat - mieux d'Etat >> lancée il y a quelques années par le Président de la République.

En d'autres termes, l'Etat veut cantonner son intervention dans les secteurs essentiels où sa présence est indispensable. Finie l'ère de l'Etat entrepreneur.

Cette politique d'assainissement et de restructuration du secteur para-public accompagnée par des mesures allant dans le sens toujours de réduire le train de ~~vie~~ vie de l'Etat.

Section B : Réduction de train de vie de l'Etat

67 Pour parvenir aux objectifs dégagés plus haut, il a^{est} paru nécessaire de prendre un certain nombre de mesures tendant à réduire le train de vie de l'Etat. C'est ainsi que des restrictions budgétaires ont été envisagées ces dernières années et seront poursuivies au cours de la présente gestion. Ensuite une politique de départs volontaires des agents de l'Etat de la fonction publique a été initiée au cours de l'année financière 1989/90 afin d'alléger la masse salariale et diminuer les effectifs jugés pléthoriques

Enfin, il faut ajouter tout un ensemble de mesures allant dans le sens de l'assainissement des finances publiques sont en oeuvre.

1°) - Restrictions budgétaires

La réduction du train de vie de l'Etat a commencé par une politique réaliste en matière budgétaire.

Pour y parvenir, des dispositions ont été prises afin d'opérer une diminution de 10%.

D'abord sur le budget initial ; circulaire du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan - MEFP du 15/06/90 sur la mise en place des crédits. Cette décision s'appliquant "sur tous les articles de fonctionnement des départements sauf ceux de la Santé publique, de l'Education Nationale, des Forces armées et des Services militarisés".

Déjà avec la gestion 1989/90, les autorités avaient annoncé la couleur dans l'exposé des motifs relatif au projet de la loi de finances pour cette même année ; en diminuant le budget de fonctionnement pour qu'il soit plus conforme à la réalité. Ceci, monobstant l'augmentation des crédits de certaines rubriques.

Il s'agit ici de gager le budget sur des ressources sûres, en d'autres termes de faire des prévisions conformes aux réalités économiques du Pays. On le sait, le budget est un instrument de la politique économique du gouvernement, c'est-à-dire qu'il a des principes qu'il faille respecter pour plus de sincérité.

A ce propos, il serait illogique que des dépenses soient gagées sur des ressources incertaines. Malgré ces recommandations, le budget 1989/90 fut exécuter dans des " conditions particulièrement difficiles", conditions liées aux problèmes que connaît l'économie du Sénégal.

C'est dans cette optique que le Président prit une circulaire N°008/PR le 25 Juillet 1990 adressée aux Ministres, réduisant davantage les dépenses votées pour le budget 1990/91.

Ainsi, selon les termes de cette circulaire, "l'objectif à atteindre demeure la mobilisation de toutes les recettes prévues par la loi des finances 1990/91, voire leur dépassement. Cependant, afin de nous entourer à cet effet de toutes les garanties ; il s'est avéré après examen de la situation par les services compétents, nécessaire de procéder à un blocage de 40% sur toutes les inscriptions budgétaires relatives aux dépenses de matériel, aux dépenses d'entretien et aux dépenses diverses. Ce taux remplace celui de 10% initialement énoncé par la circulaire n°004/MEF/DB du 15 Juin 1990.

Mais à quoi serviront les économies qui seront dégagées de ce blocage, la circulaire poursuit : "les économies budgétaires ainsi dégagées, constitueront la participation de chacun de vos départements ministériels à la mise en oeuvre de notre politique d'austérité".

Enfin, pour couronner tout cela, le Président avertit : " Je vous informe qu'aucun département ministériel ne pourra au cours de la présente gestion, bénéficier de rallonge budgétaire". On ne peut pas être plus clair que cette circulaire présidentielle.

En effet, si le chef de l'Etat juge nécessaire de monter en première ligne, c'est que la politique de redressement de notre économie demeure une question vitale et incontournable.

Ainsi, il s'agit d'après les termes de la circulaire d'inviter les Ministres à veiller de plus près aux dépenses effectuées dans leurs services en matière de matériel d'entretien et de dépenses diverses.

Dans cette optique, une autre circulaire ministérielle en date du 29/10/89 avait auparavant cerné de plus près les dépenses de personnel en faisant en sorte de "doter chaque ligne budgétaire au coût réel de la dépense". L'autérité budgétaire sera encore poursuivie au cours de cette gestion ; d'autant plus qu'elle couvre une période exceptionnelle de dix-huit mois (18). Dans l'exposé des motifs de ce projet de budget, on voit qu'il est en baisse par rapport au budget précédent car "il a été arrêté à la somme de 660.887.000.000, contre 516.436.000 pour 1990/91. *Rapporté à dix huit mois, ce dernier chiffre passe à 774.654.000.000 F, d'où une réduction de 9,15%.*

Donc le doute n'est plus permis, le gouvernement a fait de l'austérité son crédo afin de sortir l'économie Sénégalaise de sa torpeur.

Pour y parvenir, des mesures particulières ont été prises afin d'atteindre cet objectif.

Dans la circulaire N°00163/MEF du 01/07/91, l'attention des administrateurs et ordonnateurs a été attirée sur "les particularités propres (de cette gestion) qui militent en faveur d'une meilleure programmation des dépenses et d'un suivi très rapproché afin que l'exécution exceptionnelle de l'exercice 1991/92 ne puisse constituer une entrave au bon fonctionnement des services de l'Etat. Pour ce faire, un rythme de consommation semestriel va être établi par mes services".

Pour appuyer ces recommandations du Ministre chargé de l'économie, des finances et du plan, le Premier Ministre, a, par une autre lettre circulaire du 27 Septembre 1991 adressée à tous les ministres fait savoir à ceux-ci que la politique de redressement doit être poursuivie.

Ensuite, il s'émeut de l'importance des demandes de rallonges budgétaires qui dépassent la somme de trois (3) milliards ; deux mois à peine après le début de la loi des finances 1991/92 ; ce qui augure selon le P.M de "risque graves de dérapage".

Enfin, le MEFP, a, dans une circulaire datée du 11/11/91 fait connaître que "le gouvernement entend poursuivre la politique d'ajustement structurel".

"Dans ce cadre, des mesures de régulation des dépenses publiques doivent être appliquées mieux que dans les gestions antérieures."

"Pour cette raison, j'ai décidé de moduler les propositions d'engagement suivant l'échancier ci-joint" (annex I)

En clair, le Ministre, a, avec cet échancier, fixé "le pourcentage maximum des engagements cumulatifs" que les départements ministériels sont autorisés à proposer "à la fin de chaque trimestre pour l'ensemble des crédits aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que les dépenses d'investissement".

On voit ici, que c'est à un "verrouillage" du budget auquel on assiste de la part des autorités financières afin de juguler les dépassements budgétaires, comme nous le montre le présent tableau.

**ECHEANCIER DES PROPOSTIONS D'ENGAGEMENT AU TITRE
DE LA LOI DE FINANCES 1991-1992**

1°) Budget de fonctionnement

ECHEANCE	30.09.91	30.12.91	31.03.92	30.06.92	30.09.92	31.12.92
Pourcentage maximum des crédits à engager	3 %	20 %	37 %	61 %	74 %	100 %

2°) Budget National d'équipement

ECHEANCE	30.09.91	30.12.91	31.03.92	30.06.92	30.09.92	31.12.92
Pourcentage maximum des crédits à engager	5 %	22 %	36 %	61 %	75 %	100 %

**Source : Ministère de l'Economie des Finances et du Plan -
Novembre 1991**

Au regard de cet échancier, on voit comment les services compétents du Ministère des Finances veillent au grain en tentant de contenir d'éventuels dérapages aussi bien au niveau du budget de fonctionnement qu'au niveau du budget national d'équipement.

La longueur du présent budget, qui de surcroît est doté quasiment des mêmes ressources que pour une année budgétaire, fait qu'il est d'une impérieuse nécessité de canaliser les dépenses de l'Etat afin de rester dans les normes du programmes d'ajustement qui ne peut s'accommoder de l'aggravation des charges lourdes que supporte l'Etat.

On peut dire que l'Etat arrive difficilement à contenir les dépenses au niveau du budget de fonctionnement à des proportions raisonnables comme nous l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau des dépenses du budget de fonctionnement
(en milliards)

	1988/89	1989/90	1990/91
<u>Classification économique</u>			
1 - Traitement et salaires	125,2	126,8	129,5
2 - Matériel, fournitures et entretien	49,3	50,8	64,5
3 - Autres transferts et subventions	21,4	30,1	
<u>Classification fonctionnelle</u>			
1 - Services généraux	77,3	73,2	
2 - Défense nationale	31,4	31,8	
3 - Education	52,6	59,4	
4 - Santé	9,6	9,8	
5 - Services économiques	8,5	7,7	

Source : M.E.F.P.

L'analyse du tableau nous montre que des efforts assez notables ont été faits, surtout en matière salariale ; qui n'a subi qu'une hausse de 1,6 milliards entre 1988/89 et 1989/90 et de 3,3 milliards entre cette dernière date et 1990/91.

A Noter, cependant qu'il n'y a eu entre temps les départs volontaires qui ont contribué à l'allégement des dépenses en personnel ; nous y reviendrons.

Au niveau des dépenses de matériel, fournitures et entretien, l'évolution a été aussi raisonnable, quand on tient compte des subventions que l'Etat accorde aux entreprises.

La deuxième partie de notre tableau, à savoir la classification fonctionnelle, nous montre qu'il y a au niveau des dépenses concernant les services généraux, une réelle réduction de 3,9 milliards, reste à préciser sur quel secteur la diminution s'est opérée.

La défense nationale s'est vu allouer les mêmes crédits sur deux gestions successives, ce qui dénote de la constance dans cette rubrique assez sensible.

L'Education, quand à elle demeure pour les autorités un secteur prioritaire en égard au volume croissant de son budget ce qui ne semble pas être le cas pour la santé publique. Au niveau de ce secteur, le montant identique des dépenses reflète une certaine option du gouvernement qui est la gestion des structures sanitaires.

Enfin, quant aux services économiques, on note une regression des dépenses liée à la politique de désengagement de l'Etat initiée depuis ces dernières années. Mais, comme nous le savons, le problème crucial auquel les autorités sont confrontées est la maîtrise, des effectifs de la fonction publique et de la masse salariale.

Dans ce sens, une politique hardie a été engagée depuis la gestion 1989/90 pour cerner de plus l'évolution des effectifs.

2 - Les départs volontaires, le contrôle des effectifs et la maîtrise de la masse salariale.

La masse salariale constitue pour les autorités gouvernementales un élément de taille dans la structure des dépenses publiques car depuis dix ans, elle enregistre un taux de croissance de 8,5 % annuellement. Elle s'est établie pour la gestion 1990/91 à 129,5 milliards ; absorbant ainsi plus de 50% des recettes ; amoindrissant par conséquent les ressources pour financer les autres dépenses de l'Etat.

Au vu de cette situation, les autorités ont réagi pour tenter de freiner cette progression par la diminution des effectifs de la fonction publique, afin d'alléger les charges salariales de l'Etat.

Ainsi, en 1989/90 fut lancée la politique de départs volontaires des agents de l'Etat qui désiroent quitter la fonction publique par la loi 90-02 du 2 Janvier 1990.

Cette loi précise déjà dans un article 1er "le bénéfice des incitations au départ volontaire des agents de l'Etat est ouvert, dans les conditions prévues par la présente loi, aux fonctionnaires et agents non fonctionnaires de l'Etat qui, avant une date fixée par decret auront demandé à quitter définitivement leur emploi."

Avant cela, et depuis 1985 /86, fut mis sur pied la cellule de contrôle des effectifs et de la masse salariale. (CCEMS).

En effet, la part élevée des ressources englouties par les traitements et salaires, résulte des difficultés engendrées par un manque de maîtrise de certaines de ces composantes (primes, indemnités de logement...). A celà, il faut ajouter d'autres difficultés de contrôle rigoureux des effectifs et des recrutements.

Pour une meilleure gestion des effectifs, l'informatisation des fichiers de la solde et de la fonction publique doit permettre une meilleure connaissance de la situation du personnel.

Quant à la politique des départs volontaires, il faut signaler que les efforts escomptés ont été annihilés par des recrutements parallèles dans certains secteurs de l'administration comme l'enseignement comme le révèle le présent tableau :

	1989/1990		1990/1991		1991/1992	
Recrutements	Objectif	Réalisat ^{ion}	Objectifs	Réalisat ^{ion}	Objectifs	Réalisat ^{ion}
Instituteurs	435	373	681	704	-	
Autres	965	864	600	1486	-	
Total	1400	1237	1281	2190	-	1905

D'où : $1237 + 2190 + 1905 = 5332$ Recrutements

Pour ce qui est des départs volontaires et les retraites anticipées, nous avons aujourd'hui (Mars 92) : 3773 départs représentant une somme de 15 779 596 355 Frs.

En termes financiers, si entre la gestion 1988/1989 et 1989/90, la masse salariale n'a augmenté que de 1,6 Milliard, entre 1989/90 et 1990/91, elle a augmenté de 3,3 Milliards ce qui montre les difficultés de sa maîtrise.

Quant nous comparons maintenant le nombre de recrutements autorisés (5332) et celui des départs acceptés (3773), on se rend compte que des efforts restent encore à faire pour atteindre les objectifs fixés d'ici à la fin de cette présente gestion.

Il faut dire aussi que le coût des départs, plus de 15 Milliards (même si ce sont des financements extérieurs) doivent produire les effets sur la masse salariale et réduire le nombre pléthorique des fonctionnaires.

Mais la question qui se pose, est de savoir si l'option actuelle est maintenue, c'est-à-dire la poursuite des recrutements parallèlement aux départs volontaires, comment peut arriver à une diminution voire une maîtrise de la masse salariale.

Le but à atteindre est d'arriver à plafonner celle-ci à 125 Milliards, pour cela, il faut que les effectifs de la fonction publique passent au 30/06/90 de 66 549 agents à 61.743 au 30/06/92. C'est dans cet ordre d'idées que les recrutements autorisés dans les écoles de formation sont passés de 2190 en 1990/91 à 1905 en 1991/92, aussi les agents qui étaient dans le MOSA (maintenus par ordre sans affectation) ont été redéployés au niveau de l'enseignement, et occupent 240 postes, à tenir en compte dans le recrutement.

3°) Autres mesures

Plusieurs mesures ont été initiées dans l'optique du redressement de la situation économique et financière pour ramener les charges de l'Etat à des proportions raisonnables.

Nous l'avons plus haut, l'Etat supprime les subventions qu'il accordait aux entreprises, surtout celles du secteur para-public.

ok (Ensuite, les logements conventionnés font l'objet d'une attention particulière.

En effet l'option est ici de ramener tous les services dans les locaux appartenant à l'Etat et la résiliation progressive des contrats avec les propriétaires des maisons conventionnées. Avant cela, on a procédé à l'épongement des dettes vis-à-vis des propriétaires de ces maisons.

D'autre part, pour plus de rigueur dans cette gestion, on a impliqué les militaires pour un véritable assainissement du secteur ; surtout que beaucoup d'occupants de ces maisons n'y avaient pas droit. Au niveau des écoles de formation, en dehors de la réduction, on assiste à la fusion de certaines d'entre elles et la fermeture d'autres.

Enfin, nous savons que depuis quelques temps, les émissions sont soumises à une certaine périodicité afin de ralentir, voire de diminuer les décaissements auxquels les services du trésor devraient faire face.

Voilà autant de mesures qui ne manqueront pas d'avoir un impact, certain sur l'économie d'une manière générale, c'est l'objet de la dernière partie de cet exposé.

ANNEXE II-

... STATISTIQUES DES DOSSIERS ACCEPTES ...

MINISTÈRES	FONCTIONNAIRES		NON FONCTIONNAIRES		TOTAL
	DEMISSIONS	RETRAITES	DEMISSIONS	RETRAITES	
PR.	13	5	51	41	113
C. E. S.			1	1	2
C. S.	1		6	3	10
M. A. E.	3	4	33	17	57
M. F. A.			7	26	33
M. INT.	20	17	85	105	227
M. J.	30	10	46	38	124
M. F. P. T.	8	5	23	10	46
M. COM.	1		7	15	23
N. P. C.	12	2	26	6	46
M. EG.	23	8	38	138	207
M. D. R.	237	81	109	90	517
M. E. F.	51	30	177	128	386
M. D. I. A.	4	1	9	5	19
M. HY.	11	4	33	30	78
M. U. H.	24	5	57	32	118
M. P. N.	15	6	15	30	66
M. COMMERCE	66	13	67	54	200
S. E. R. A.	143	74	23	57	297
M. E. N.	160	207	78	86	531
M. E. S.	3	3	3	10	19
M. J. S.	20	20	11	6	57
M. CU.	22	2	14	9	47
M. S.	27	37	45	128	237
M. D. S.	47	45	41	67	250
M. T.	2	1	9	5	17
DEP. COM.	11	2	6	3	22
EFFECTIFS	1004	585	1020	1140	3749
EFFECTIFS F./NF.	1589		2160		
MONTANT TOTAL	5 730 449 592	2 983 433 419	4 122 556 644	2 943 156 710	15 779 596 365
MONTANTS F./NF.	2 713 883 011		7 065 713 354		

3749+24=3773

TROISIEME PARTIE :

**IMPACT DES PROGRAMMES
DE REDRESSEMENT
ECONOMIQUE ET FINANCIER**

Comme nous l'avons vu plus haut, la plupart des programmes de redressement actuellement appliqués dans un grand nombre de Pays ~~se~~ s'inspirent du programme de stabilisation du fonds monétaire international (FMI). Ces programmes ont été, dans la plupart des cas complétés par des programmes d'ajustement dans le cadre des prêts à l'ajustement structurel mis en place par la Banque Mondiale (B M). Conçus pour corriger les déséquilibres extérieurs et intérieurs (FMI) et contribuer à répondre aux besoins fondamentaux d'ajustement (B.M), les programmes ont été une source de préoccupation pour les détenteurs du pouvoir de décision et responsables du développement de nos Pays.

C'est pourquoi, beaucoup de critiques ont été portées quant aux répercussions et incidences des programmes au plan économique et social ; d'où des appels pour une révision du cadre conceptuel des programmes d'ajustement afin de prendre en compte l'impact sur les groupes sociaux les plus vulnérables.

Section A : SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Les efforts d'ajustement déployés au cours des dernières années ont été marqués par une amélioration notoire de la situation des finances publiques, même si le poids de la dette reste une contrainte majeure. Ainsi, l'assainissement de ce secteur suppose que l'état paie :

- ses dettes au secteur privé pour lui permettre de respirer ; et dans ce cadre, des efforts sont en train d'être faits. Ceci peut accroître la confiance et attirer d'autres investisseurs;

- ses dettes au système bancaire pour rétablir un niveau de liquidités grâce auquel le financement de l'économie pourra être moralement assuré.

Le corollaire de ces mesures est la réduction de l'intervention de l'Etat à ses missions traditionnelles de service public pour assainir ce secteur public (les entreprises publiques opérant dans le secteur d'économie privée devant être cédée aux privés).

Il faut enfin arriver a un contrôle sévère des sources de dépenses (salaires et dette extérieure) d'autant plus que l'épargne au Sénégal est quasi inexistante.

C'est dans ce cadre que le gouvernement s'est engagé dans cette dernière phase du programme d'ajustement a moyen et long termes (PAMLT) a mettre l'accent sur une politique financière résolument tournée vers la relance de l'economie, le rétablissement de l'épargne publique et l'optimisation de son utilisation. En termes objectifs, cela suppose l'augmentation des recettes et la maîtrise des dépenses.

1/- L'augmentation des recettes

C'est avec l'augmentation du ^{rendement}~~redressement~~ fiscal tout au niveau des recettes douanieres que du recouvrement de l'impôt que l'on escompte l'amélioration des recettes.

^{dire} Il faut^v que les buts assignés aux codes des impôts et des douanes demeurent l'accroissement des recettes par le biais d'un élargissement de l'assiette imposable. Dans le cadre, il y a eu plusieurs modifications de la fiscalite durant la période 1985/86 et 1989/90, pour permettre de renverser une situation défavorable et de redresser les finances publiques.

Au niveau fiscal, le constat qui s'impose a l'observation générale de l'économie au cours de la période allant de 1985/86 a 1989/90 est que l'essentiel de la fiscalite repose sur le secteur moderne qui est en constante répression entraînant avec lui une diminution des emplois salaires.

Par ailleurs, depuis Janvier 1990 l'impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP) s'est substituée aux impôts cédulaires et la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) a été élargie aux secteurs du commerce et des services. Le nouveau système, malgré sa simplicité vise une plus grande efficacité par une augmentation des ressources fiscales.

Mais il faut dire que ces mesures ont été décriées par l'opinion, qui y perçoit une aggravation de son pouvoir d'achat ; d'où les revendications intempestives des syndicats pour la suppression de l'IRPP.

C'est pourquoi, les mesures prises sont considérées comme << des décisions urgentes de court terme qui devraient céder la place a d'autres mesures plus équitables pour les contribuables >>.

Aujourd'hui, on se tourne de plus en plus vers une fiscalisation progressive du secteur informel en vue de baisser considérablement la pression fiscale qui pese presque exclusivement sur le secteur moderne.

Quant aux recettes budgétaires, leur évolution par rapport au programme économique et financier permet de remarquer d'importantes moins-values dues principalement au comportement des recettes fiscales. Celles-ci représentent en moyenne plus de 80 % des recettes budgétaires et sont constituées pour l'essentiel d'impôts sur le revenu, des taxes sur les biens et services et de droits à l'importation.

Les recettes non fiscales étant constituées essentiellement des revenus du domaine et des valeurs (les contributions au titre des dividendes), des recettes des services, les différents prélèvements sur le pétrole, le riz l'arachide, le blé et les accords de pêche. Mais il faudra ici souligner le caractère précaire de telles recettes car sujettes aux fluctuations selon les mouvements des cours mondiaux.

Enfin, nous avons les autres ressources composées d'apports extérieurs et de financements intérieurs monétaire et non monétaire, ce sont les ressources de trésorerie.

Le financement extérieur provient de l'appui financier de l'étranger, c'est-à-dire de Pays qui soutiennent le programme d'ajustement économique et financier.

Leur appui a permis l'amélioration du déficit budgétaire ; malheureusement cet appui est assorti de conditionalités parfois très difficiles à réaliser.

Donc l'aide reste conditionnée à un accord avec le FMI et la Banque mondiale qui a chacun ses propres conditions. D'autres partenaires bilatéraux soutiennent les réformes économiques en vigueur par les réaménagements de la dette au sein du club de Paris et du club de Londres.

C'est notamment le cas de l'Allemagne, de la Grande Bretagne, du Canada de l'Espagne, de la Norvège, du Danemark, et de l'Italie. La CEE, par le canal du STABEX, a financé l'ajustement structurel dans la mesure où les ressources sont utilisées pour l'apurement de l'endettement de l'Etat au titre de la filière arachidière.

En matière de dépenses, comment les programmes de redressement ont été menés ?

2/- La maîtrise des dépenses

Les politiques de gestion rigoureuse des dépenses menées jusqu'à présent seront poursuivies. La rigueur passe par une plus grande maîtrise des dépenses de personnel, d'où la nécessité de mettre un accent particulier sur le contrôle des effectifs.

Dores et déjà, il est nécessaire que les efforts soient concentrés sur :

- la limitation des recrutements aux seules écoles de formation ;

- la croissance des dépenses de matériel, fourniture et transferts a été fortement limitée. C'est dans ce cadre que le gouvernement avait pris des mesures sévères de réduction du parc automobile; même si on est revenu sur ces mesures par la suite.

Parallèlement, les subventions accordées au secteur para-public ont été réduites sensiblement. Les entreprises devront s'atteler à améliorer leur gestion et pratiquer une politique tarifaire qui les rendront plus indépendant~~es~~ vis à vis de l'Etat.

Le service de la dette extérieure a atteint ces dernières années des niveaux très élevés contraignant le Sénégal à recouvrir au moins cinq fois au club de paris pour obtenir un rééchelonnement. L'encours de la dette s'élevant en fin Mars 1991 à 892,7 Milliards de francs ; cependant les besoins financiers importants, indispensables à l'assainissement et à la croissance économique du Sénégal ont conduit les autorités à définir une politique d'endettement en cohérence avec les choix macro-économiques :

- les avals aux sociétés du secteur para-public seront réduits,

- pour ce qui concerne le financement des investissements publics, les dons seront privilégiés, de même que les emprunts sur sources bilatérales et multilatérales qui sont assortis de conditions douces.

- L'assainissement financier est également une priorité dans la mesure où il est un préalable à la relance de l'économie. Au total donc, les dépenses de l'Etat se sont accrues en moyenne annuelle de 6,7 % et ont représenté près de 25 % du PIB sur les dix dernières années.

Elles ont constamment excédé durant cette période l'ensemble des recettes et des dons, contribuant à accentuer les difficultés de trésorerie de l'Etat.

En particulier, les dépenses ordinaires (traitements et salaires, dépenses de matériel, de transferts et autres, services de la dette extérieure et intérieure) ainsi que les comptes spéciaux du trésor et ceux des correspondants ont participé de façon très significative à l'accroissement de nos difficultés.

Pour donc arriver à réduire la progression des dépenses de l'Etat, il est nécessaire de prendre les mesures suivantes en vue :

6K (- d'assurer une sincérité budgétaire par une appréciation correcte des besoins réels des Ministères. A cet égard, la tenue d'une comptabilité matière fiable est plus qu'urgente.

- d'intégrer les dépenses d'investissement dans des procédures de contrôle budgétaire pour un meilleur suivi. A cet égard, il serait important pour tous les investissements publics réalisés que le trésor en soit comptable assignataire pour lui permettre de procéder à un contrôle rigoureux de ces dépenses.

- de contrôler sérieusement les commandes en matériel de l'administration,

- de prendre des mesures draconiennes pour le contrôle du parc automobile de l'Etat.

- de rationaliser les dépenses en matière de téléphone, d'eau et d'électricité et de carburant ; car la consommation de l'administration ne semble pas être en commune mesure avec ses besoins réels ;

- de poursuivre les efforts pour la réduction de l'impact financier des logements conventionnés ;

- de limiter enfin les subventions aux entreprises publiques. Par ce biais, le programme d'ajustement réalisé une chaîne financière dynamique qui articule harmonieusement l'assainissement de la situation financière de l'Etat au près des entreprises et du système bancaire et le financement de la croissance de l'activité économique et de l'emploi.

Dans cette perspective, il conviendra de la part de nos partenaires du Sénégal d'apprécier les besoins en ressources additionnelles de l'Etat des prochaines années pour appuyer nos programmes de redressement économique et financier.

Il est clair, que tant nos finances publiques ne sont allégées des multiples charges auxquelles elles font face, parfois de façon très difficile, le respect de nos engagements risque d'être impossible.

La conséquence est le blocage de la modernisation de l'administration pour en faire une administration de développement malgré les professions de foi.

C'est à dire que l'impact des mesures d'austérité sur les finances de l'État a été tel qu'aujourd'hui les conséquences socio-économiques sur les couches plus défavorisées sont devenues insupportables.

B/- Sur le plan socio-économique

S'il y a des aspects décriés dans les mesures de redressement préconisées dans le cadre des programmes de redressement, c'est bien leur caractère anti-social.

En effet, partout où les programmes d'ajustement ont été appliqués par les institutions de Bretton Woods (FMI et BIRD) de façon consécutive, les populations se sont soulevées pour dénoncer l'étau qui se resserrait autour d'elles.

C'est que ces programmes ont toujours mis l'accent essentiellement sur les rendements économiques à atteindre, faisant fi de la dimension humaine.

C'est ainsi, qu'à travers beaucoup de Pays du Tiers Monde en général, et africains en particulier, le FMI et de la Banque Mondiale ont été décriés comme des organismes "affameurs" des populations. Des régimes ont été menacés, voire sont tombés parce que les dirigeants tenaient à une application loyale des mesures édictées par ces bailleurs de fonds.

En termes plus clairs, l'austérité signifiait pour les populations moins de médicaments, moins de médecins et moins de maîtres. Ceci étant lié au fait que ces secteurs sont considérés comme improductifs et de surcroît "budgétivores".

Il fallait, pour diminuer les charges de l'Etat, amputer de façon sensible le budget alloué aux secteurs de l'éducation et de la santé et d'autres, voisins à ceux-ci. Cela s'est traduit alors par des crises cycliques dans les domaines de l'éducation, crises symbolisées par des grèves intempestives.

Au niveau social, la paupérisation progressive des masses, qui semblent être abandonnées à elles-mêmes ; d'où les mouvements de troubles qu'on connaît ces dernières années.

Au vu de ce phénomène, il apparut nécessaire de tenir compte de tout cela pour juguler ces explosions sociales, sources d'instabilité permanente pour les pouvoirs en place.

C'est alors que depuis quelque temps, on pense maintenant aux répercussions sociales des programmes de redressement d'où le concept de << dimension sociale de l'ajustement >> employé pour traduire la nécessité de prendre en charge les retombées sur les masses populaires que des mesures d'austérité entraînent souvent.

Il s'agit donc pour les autorités, d'arriver à ce que les mesures qu'on est souvent obligé de prendre pour assainir les finances publiques soient supportées de façon équitable par tout le monde, au prorata de leur pouvoir d'achat.

En clair, c'est que les classes faibles ne doivent pas être écrasées par le caractère contraignant des politiques dites de "vérité des prix", de "budget de vérité". Dans ce cadre, les autorités du Pays ont pris l'attache des institutions de financement des programmes de redressement pour parler le même langage. Ainsi, celles-ci semblent adhérer à la nécessité de prendre en charge la "dimension sociale de l'ajustement" ; d'où une certaine coordination entre l'Etat et ses partenaires pour mener de façon concertée cette nouvelle option.

C'est-à-dire donc que les bailleurs sont arrivés à accepter l'idée qu'on ne peut appliquer des remèdes à un Pays dont les populations sont, réfractaires surtout quand elles en sont les bénéficiaires.

Mais aussi, il faut dire les difficultés dans lesquelles les gouvernants se trouvent quand leur politique d'austérité est mal supportée par le peuple.

Il est donc devenu nécessaire de prendre en compte cette donnée dans l'élaboration de tout plan tendant à redresser la situation économique du Pays. Pour ce, il est nécessaire de mettre en avant la collaboration avec les "partenaires sociaux" pour mieux faire accepter la rigueur. On le voit la portée des programmes de redressement est trop importante pour les populations pour qu'elle soit négligée.

Mais aussi, ces différents plans de redressement seront de portée moindre si l'Etat ne réduit de façon notable son propre train de vie, c'est-à-dire est renonçant certaines avantages accordés aux différents institutions dans un esprit de sacrifice.

La réduction de certaines dépenses qui ne sont pas de nécessité absolue pour le fonctionnement des services s'impose aussi.

L'Etat doit donc réellement "s'ajuster", faire la politique de ces moyens pour alléger le budget.

C'est du succès des mesures volontaristes initiées par les autorités que dépendront pour une large part le comportement des populations qui seront plus disposées à supporter leur poids. Ensuite, il ne suffit pas de donner l'exemple mais il faut que des dispositions contraignantes soient prises à l'encontre de ceux qui font des gestions de fait les biens de la communauté.

Enfin, il est nécessaire de procéder à une sérieuse analyse de tout plan ou programme, dont l'application est subie par les couches sociales les plus défavorisées afin de voir jusqu'à quel point celles-ci peuvent supporter leurs effets.

Il faut donc une humanisation de ces programmes, car la finalité étant le mieux être de l'individu et de la société.

OK (C'est-à-dire que le coût social des mesures de redressement ne doit pas être supporté par les seules couches sociales les plus faibles sinon les résultats escomptés risquent de réserver des surprises désagréables même pour les ténors de l'ajustement structurel.

CONCLUSION

Au terme de notre étude, nous avons tenté de faire le point sur les mesures engagées par l'Etat afin de réduire son train de vie. D'abord, nous avons abordé les objectifs qui étaient visés et qui s'articulaient autour de deux axes fondamentaux à savoir rétablir l'équilibre financier et de relancer de l'économie nationale.

Il s'agit à travers des programmes de redressement de restaurer l'équilibre macro-économique perturbé par les crises économiques frappant des économies aussi fragiles que celles du Sénégal.

Ce rétablissement doit permettre à l'économie de redémarrer sur un bon pied, ce qui suppose l'essentiel des mesures préconisées que nous avons eu à développer plus haut.

Ensuite, il y a que ces mesures doivent être concomitantes car formant un tout.

La réduction du train de vie de l'Etat a nécessité des coupes sombres dans certains articles budgétaires.

La masse salariale a été cantonnée dans des proportions compatibles avec les ressources du Pays, d'où la politique de blocage des effectifs de la fonction publique.

Enfin, il faut dire que ces mesures initiées par les autorités sous la houlette des institutions financières internationales (FMI et Banque Mondiale) ne sont pas sans portée, tant au niveau des finances publiques que sur le plan socio-économique.

Au niveau financier, les mesures de redressement ont permis de juguler le déficit des finances publiques par une maîtrise des dépenses et une augmentation des recettes.

Quant au niveau socio-économique les retombées furent dures pour les couches déshéritées qui ont fini par rejeter les politiques de redressement même si les autorités semblent en faire leur credo. Il faut dire, que ces politiques n'ont pas toujours connu les succès escomptés, mais si elles ont le mérite de cerner de plus près les dépenses de l'Etat.

Mais la diminution des dépenses ne doit pas se faire aussi au détriment de certains secteurs vitaux pour les plus faibles que sont l'éducation et la santé.

Il convient dès lors de voir à travers les multiples charges qui incombent à l'Etat de voir celles qui ne contribuent pas de façon sérieuse au développement du Pays.

Cette option étant à combiner avec un rythme de vie modeste par un Etat aux moyens limites.

La poursuite de ces efforts peut, avec une redynamisation des secteurs prive et para-public, débarrassés des entraves administratives, augurer d'une relance réelle de l'économie.

C'est par donc une conjugaison des forces de tous les secteurs d'activités dans leur diversité qu'on peut mener a bien le redressement de la situation économique du Sénégal. Le succès des mesures engagées par les hautes autorités dépend aussi de ceux qui ont en charge l'exécution de leurs directives.

BIBLIOGRAPHIE

Textes de référence

- Exposé des motifs du projet de loi de finances pour l'année financière 1989/90.

- Circulaire n° 08734/MEF/DGF/DB1 du 28/10/1989 sur la préparation du Budget 1990/91.

- Circulaire n° 00140/MEF/DB du 15/06/90 sur la Mise en place des crédits et exécution du Budget de fonctionnement pour la gestion 1990/91.

- Exposé des motifs du projet de loi portant loi de finances pour l'année financière 1991/1992.

- Circulaire n°00304/MEFP/DB1 du 10/11/1990 sur la préparation du budget intérimaire 1991/1992.

- Circulaire n°00163/MEFP/DB4 sur la mise en place des crédits et exécution du budget de fonctionnement de la gestion 1991/1992.

- Projet de loi portant loi de finances pour l'année financière 1991/1992.

- Circulaire n°008/PR du 25/07/1990.

- Lettre circulaire du PM n°12/MEFP/DGBAD/DB/SP du 27/09/1991, sur l'exécution de la loi des finances 1991/1992.

- Lettre circulaire n°286/MEFP/DB du 11/11/1991 sur l'exécution du Budget 1991/1992.

- Communication de M. Mamadou TOURE au Conseil national du PS du 11 Mai 1985 sur la politique d'ajustement économique et financier.

- Rapport de la commission sur la trésorerie de l'Etat, JUIN 1991.

- Le programme d'ajustement économique et financier à moyen et long termes (PAML) 1985/1992. Volume I Déclaration de Politique générale Février 1987 (Deuxième réunion du groupe consultatif pour les 31 Mars et 11/04/87.